

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 17 décembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**TRA 003-1094/07/BC**

**■ Opérations métro et tramway de Marseille - Marché n°05/104 de prestations topographiques, réalisation de levés et de contrôles topographiques et de prestations liées aux acquisitions foncières conclu avec Opsia Méditerranée - Approbation de l'avenant n°1**

**DGMT 07/629/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les opérations de prolongement de la ligne 1 du métro de la Timone à La Fourragère et de modernisation et d'extension du réseau de tramway sont désormais en phase opérationnelle.

Par délibération n°TRA 11/834/BC du 17 décembre 2004, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvait le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché ayant pour objet la réalisation de prestations topographiques.

Les prestations de ce marché concernent l'exécution de levés topographiques, nivellement, profil en long, contrôle des ouvrages ainsi que des prestations liées aux opérations foncières dans le cadre des acquisitions réalisées pour les besoins des projets de prolongement de la ligne 1 du Métro et la création des lignes de Tramway à Marseille.

Par délibération n°TRA 13/381/BC du 13 mai 2005, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le marché correspondant, attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 20 avril 2005 à la société OPSIA MEDITERRANEE.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une durée de 3 ans, pour un minimum de 150 000 € HT et un maximum de 450 000 € HT. Il a été notifié au titulaire en date du 22 juin 2005 sous le n°05/104.

Depuis la notification du marché, les plannings de réalisation du métro et du Tramway ont été décalés.

En effet, le phasage du projet de Tramway a entraîné le report des dates de mise en service des tronçons Eugène Pierre – Noailles et Gantès-Arenc, fixées respectivement au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.

De même, le projet de prolongement de la ligne 1 du métro a fait l'objet d'un report de délai avec une mise en service fixée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.

Les travaux précités impliquent la réalisation de prestations topographiques, or, il s'avère que ceux-ci ne seront pas achevés au terme du marché 05/104 tel qu'il avait été déterminé initialement.

Au vu des éléments précités, afin de couvrir les besoins des opérations encore en cours et d'assurer une continuité dans l'exécution des prestations topographiques, il convient par conséquent de prolonger la durée du marché sans augmentation du montant maximum initialement fixé.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau, modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006
- L'arrêté Préfectoral n°203-60 en date du 24 décembre 2003 déclarant l'utilité publique du projet de prolongement de la ligne 1 du métro de la Timone à la Fourragère.
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 03/016/CC du 14 Février 2003 approuvant l'avant-projet et l'Autorisation de Programme relative aux études et aux travaux du prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille de La Timone à La Fourragère ;
- La délibération du Conseil de Communauté n°TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avant-projets et la revalorisation de l'autorisation de programme pour la modernisation, le prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante
- La délibération du Bureau de la Communauté Urbaine TRA 11/834/BC du 17 décembre 2004 approuvant le lancement d'un appel d'offres en vue de la passation d'un marché relatif aux prestations topographiques et foncières ;
- La délibération du Bureau de la Communauté Urbaine TRA 13/381/BC du 13 mai 2005 approuvant le marché correspondant attribué à la société Opsia Méditerranée ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 4/083/CC du 12 février 2007 approuvant l'avant projet du prolongement du Tramway de Gantès à Arenç ;
- La délibération n° TRA16/339/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 portant augmentation de l'Autorisation de Programme de l'opération de prolongement de la ligne 1 de métro de la Timone à la Fourragère ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 novembre 2007

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le marché de prestations topographiques conclu pour les besoins des opérations Métro et Tramway a été passé pour une durée de 3 ans avec une fin de marché prévue le 22 juin 2008 ;
- Que postérieurement à la notification dudit marché, les plannings de réalisation des 2 opérations ont été modifiés, entraînant un report des dates de mises en services au 2<sup>ème</sup> semestre 2008 pour le tronçon de Tramway Eugène Pierre-Noailles, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 pour Gantès-Arenc et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 pour le métro ;
- Qu'afin de poursuivre les prestations topographiques et foncières déjà engagées à ce jour, et effectuer des prestations de contrôles topographiques des ouvrages, il convient de prolonger la durée du marché 05/104 dans le cadre du présent avenant.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Dans le cadre des projets Métro et Tramway de Marseille, et afin d'assurer la continuité des prestations topographiques déjà réalisées, est approuvé l'avenant n°1 sans incidence financière au marché n°05/104 conclu avec la société OPSIA MEDITERRANEE ayant pour unique objet la prolongation d'une année de la durée du marché qui est ainsi portée de 3 à 4 ans.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant ci-annexé.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Transports

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN